

Participation générale

Participation dans la province d'origine

Participation des résidents aux universités des Maritimes

Participation nationale des résidents des Maritimes

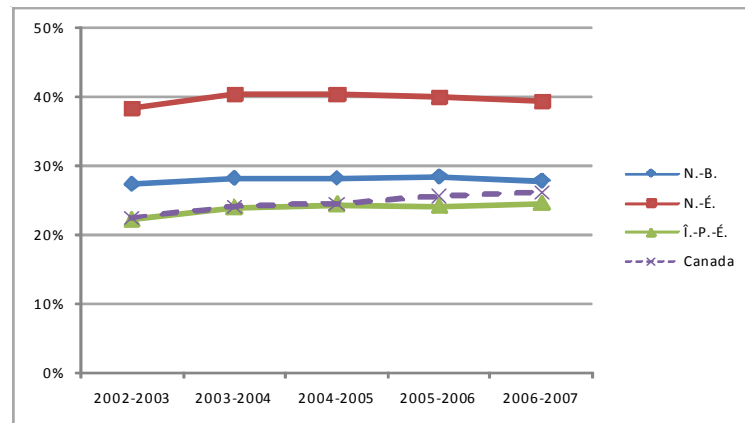
Définition

Nombre d'étudiants inscrits¹ à temps plein dans une université d'une province divisé par la population provinciale âgée de 18 à 24 ans.

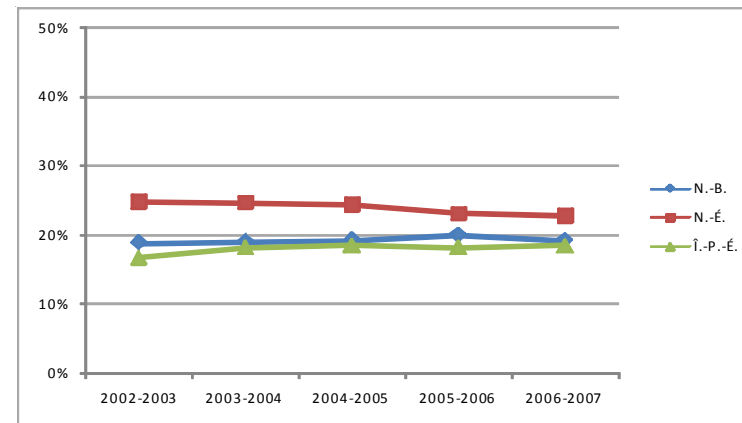
Nombre d'étudiants inscrits à temps plein dans une université de leur province d'origine divisé par la population provinciale âgée de 18 à 24 ans.

Nombre de résidents provinciaux inscrits à temps plein dans une université des Maritimes divisé par la population provinciale âgée de 18 à 24 ans.

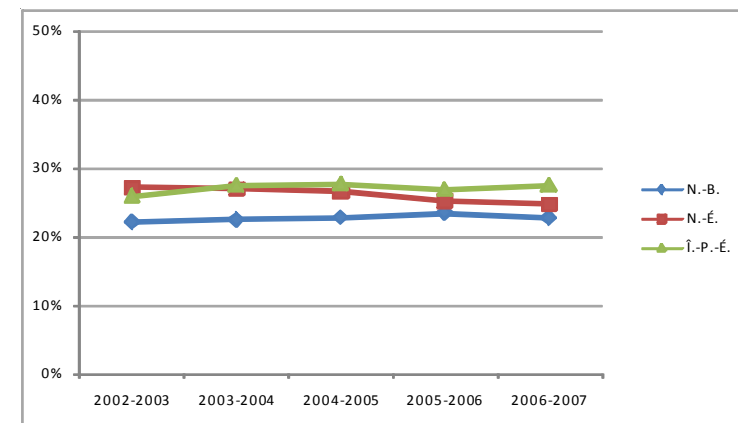
Nombre de résidents provinciaux inscrits à temps plein dans une université canadienne divisé par la population provinciale âgée de 18 à 24 ans.



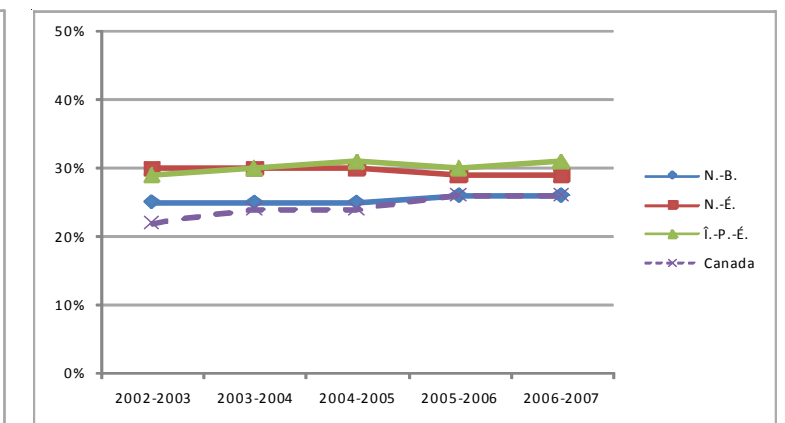
Sources : Maritimes : base de données du SIEP de la CESP; recensement de Statistique Canada. Canada : SIEP de Statistique Canada 2002-2003 à 2005-2006; données provisoires de l'Association des universités et des collèges du Canada (AUCC) pour 2006-2007; recensement de Statistique Canada.



Sources : base de données du SIEP de la CESP; recensement de Statistique Canada



Sources : base de données du SIEP de la CESP; recensement de Statistique Canada



Sources : base de données du SIEP de la CESP; recensement de Statistique Canada; collecte spéciale de données auprès de 42 universités du Canada; Canada : SIEP de Statistique Canada 2002-2003 à 2005-2006; données provisoires de l'AUCC pour 2006-2007.

Ce que cette mesure nous indique

Cette définition évalue l'activité générale des étudiants en tant que pourcentage de la population d'âge universitaire typique de la province. La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM)² a l'habitude de la publier pour permettre d'en faire la comparaison avec la définition historique de Statistique Canada. Cette définition comprend tous les étudiants à temps plein inscrits, peu importe l'âge ou la région d'origine; puisque des pourcentages importants d'étudiants proviennent de l'extérieur de la région pour venir poursuivre leurs études, la définition ne représente pas une évaluation exacte de la mesure dans la quelle les universités de la province servent leur population d'âge universitaire typique. Par conséquent, elle doit être utilisée avec prudence.

Cette définition fournit une mesure de l'accessibilité des universités d'une province pour sa population d'âge universitaire typique. Le numérateur comprend tous les étudiants à temps plein, ce qui permet d'effectuer la comparaison avec la participation nationale des résidents des Maritimes, où le groupe d'âge n'est pas toujours connu dans les sources utilisées pour les statistiques canadiennes.

Cette définition présente le portrait régional de l'accessibilité d'une population provinciale aux études universitaires et l'étendue de la mobilité à l'intérieur de la région, car elle englobe l'inscription des résidents d'une province dans toutes les universités des Maritimes. Certaines sous-populations sont plus susceptibles de poursuivre leurs études à l'extérieur de leur province, dont celles qui s'inscrivent à des programmes non offerts dans leur province ou qui veulent étudier en français. Le numérateur de cette définition comprend tous les étudiants à temps plein, ce qui permet d'effectuer la comparaison avec la participation nationale des résidents des Maritimes, où le groupe d'âge n'est pas toujours connu dans les sources utilisées pour les statistiques canadiennes.

Cette définition fournit une mesure de la participation qui est la plus axée sur l'étudiant, car elle comprend l'inscription des résidents d'une province dans toutes les universités canadiennes. Cette mesure, qui illustre la tendance d'une population d'âge universitaire typique d'une province à s'engager dans des études universitaires, constitue la meilleure mesure pour décrire le désir de cette population de poursuivre des études universitaires et d'y avoir accès, car elle élimine toute restriction découlant des choix offerts dans la province d'origine ou la région. Le numérateur de cette définition comprend tous les étudiants à temps plein, car le groupe d'âge n'est pas toujours connu dans les sources utilisées pour les statistiques canadiennes.

Tendance récente

Le taux de participation générale pour la Nouvelle-Écosse tourne autour de 40 % pour les quatre dernières années, après une augmentation de cinq points de pourcentage entre de 2000-2001 et 2003-2004. Le taux de la Nouvelle-Écosse dépasse le taux national de 13 points de pourcentage, ce qui est conforme à sa tendance historique. Cependant, nous remarquons que cette définition ne tient pas compte de la région d'origine des étudiants et qu'elle reflète le nombre plus élevé d'étudiants provenant de l'extérieur de la province qui étudient dans les 11 universités de la Nouvelle-Écosse. Le taux de participation du Nouveau-Brunswick, maintenant à 28 %, est inférieur à celui de la Nouvelle-Écosse, mais il continue à dépasser la moyenne nationale. Cependant, ces dernières années, l'écart entre le taux du Nouveau-Brunswick et la moyenne nationale s'est rétréci. Le taux de participation de l'Île-du-Prince-Édouard était le même que la moyenne nationale jusqu'à tout récemment; il atteint maintenant 25 %, ou un point au-dessous du taux national.

Durant la période de cinq ans présentée dans le graphique, le taux de participation à temps plein des étudiants de la Nouvelle-Écosse inscrits dans leur province d'origine, a baissé de deux points de pourcentage, passant de 25 % à 23 %, alors que les taux du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard sont demeurés stables, avec une variation de plus ou moins un point tout au plus. En 2006-2007, le taux du Nouveau-Brunswick était de 19 % et celui de l'Île-du-Prince-Édouard était de 18 %.

Si nous élargissons l'analyse pour passer des provinces d'origine au niveau régional, nous constatons que la différence la plus prononcée est pour les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard. En 2006-2007, le taux de participation à l'université dans leur province d'origine était de 18 %, tandis que la participation des étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard aux universités des Maritimes était de 28 %; il s'agit de 10 points de pourcentage de différence. Pour le Nouveau-Brunswick, il y avait une différence de quatre points, et pour la Nouvelle-Écosse, une différence de deux points entre les deux définitions. En 2006-2007, la participation des résidents du Nouveau-Brunswick aux universités des Maritimes était de 23 % et celle des résidents de la Nouvelle-Écosse, de 25 %. Les gouvernements des provinces Maritimes ont conclu une entente de transfert régional qui encourage les déplacements des étudiants entre les provinces pour s'inscrire à des programmes non offerts dans leur propre province; cette mobilité entre les provinces est plus prononcée chez les étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard, qui ont accès dans leur province à une université dont les programmes sont principalement de premier cycle.

En utilisant cette définition, nous pouvons constater que les étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard sont quelque peu plus susceptibles (31 % en 2006-2007) que leurs homologues de la Nouvelle-Écosse (29 % en 2006-2007) de poursuivre des études universitaires au Canada. Quand on les compare au taux de participation générale (où le taux de la Nouvelle-Écosse dépassait de 14 points de pourcentage celui de l'Île-du-Prince-Édouard), ces résultats illustrent très bien les différentes conclusions concernant les taux de participation provinciale qui peuvent être établis en fonction des différentes définitions présentées. En 2006-2007, les trois provinces Maritimes se situaient dans la moyenne nationale ou au-dessus de celle-ci.

Notes méthodologiques : consulter la page 4

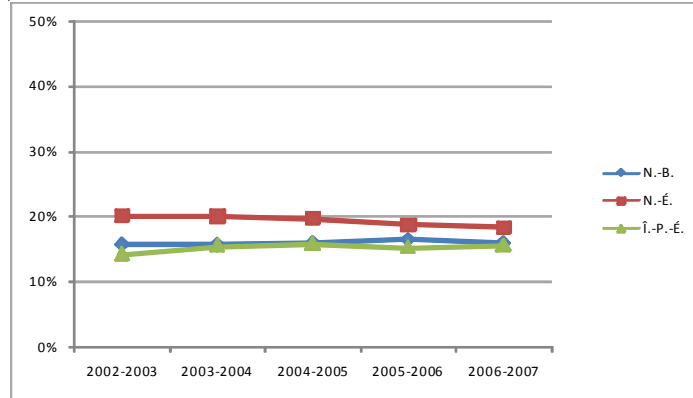
Mesures du progrès et des résultats des étudiants

Participation des 18 à 24 ans dans leur province d'origine

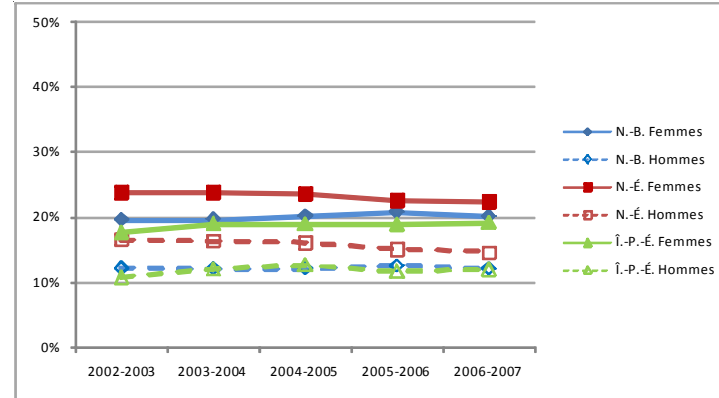
Définition

Nombre d'étudiants âgés de 18 à 24 ans inscrits à temps plein dans une université de leur province d'origine divisé par la population provinciale âgée de 18 à 24 ans.

Nombre d'étudiants âgés de 18 à 24 ans inscrits à temps plein dans une université de leur province d'origine divisé par la population provinciale âgée de 18 à 24 ans, selon le sexe.



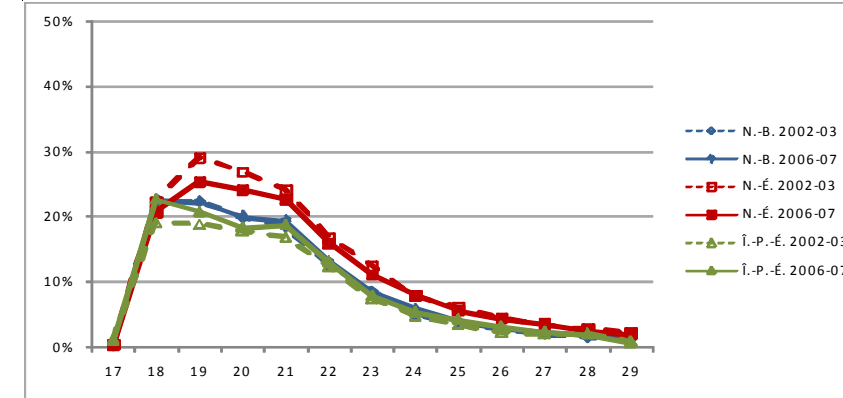
Sources : base de données du SIEP de la CESPM; recensement de Statistique Canada



Sources : base de données du SIEP de la CESPM; recensement de Statistique Canada

Participation dans la province d'origine selon la cohorte d'âge

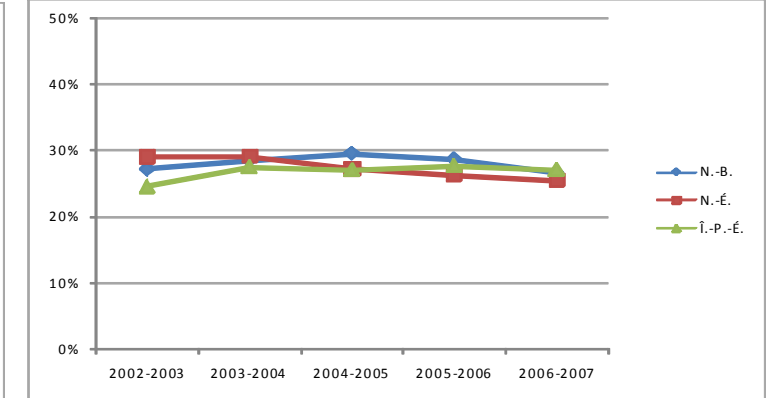
Nombre d'étudiants d'âge n ans inscrits à temps plein dans une université de leur province d'origine divisé par la population provinciale d'âge n ans.



Sources : base de données du SIEP de la CESPM; recensement de Statistique Canada

Taux d'entrée directe de l'école secondaire des étudiants résidents

Nombre d'étudiants en première année, entrée directe (variable de substitution : résidents âgés de 18 ans ou moins le 31 déc.) inscrits à temps plein dans l'année n divisé par le nombre de diplômés des écoles secondaires de la province dans l'année n - 1.



Sources : base de données du SIEP de la CESPM; recensement de Statistique Canada

Ce que cette mesure nous indique

Cette mesure donne un aperçu de l'accessibilité des universités d'une province à sa population d'âge universitaire typique. Cette définition comprend seulement les étudiants à temps plein âgés de 18 à 24 ans (au 31 décembre) inscrits à une université de leur province d'origine dans le numérateur.

Ce graphique indique le taux de participation des 18 à 24 ans à une université de leur province d'origine, avec une ventilation supplémentaire selon le sexe. Le taux de participation des femmes dans les universités a considérablement augmenté depuis le début des années 1980, et ce changement a amené une proportion des sexes de 3:2 (proportion de femmes par rapport aux hommes) dans les inscriptions aux universités des Maritimes. Cette même tendance s'est manifestée dans tout le pays, et le taux d'inscription asymétrique représente actuellement une importante question stratégique tant pour les établissements que pour les gouvernements.

Cette définition fournit de l'information plus détaillée sur la participation des cohortes d'âge individuelles et peut contribuer à éclairer le processus décisionnel en matière stratégique et les efforts de recrutement. Cette définition comprend seulement les étudiants inscrits à une université de leur propre province et, en se concentrant sur cette sous-population, on montre de façon précise la mesure dans laquelle les universités desservent la population étudiante de leur province.

Cette mesure illustre le taux d'inscription directe en provenance de l'école secondaire de la province, lequel représente la source traditionnelle des nouveaux étudiants qui s'inscrivent aux établissements. C'est ce groupe qui est touché par les décroissances démographiques prévues. Cette définition utilise une variable de substitution (âge inférieur ou égal à 18 ans au 31 déc.) pour désigner les étudiants de première année qui entrent directement à l'université (tout de suite après l'école secondaire). Les universités ont tendance à s'intéresser particulièrement aux inscriptions provenant directement des écoles secondaires, car elles constituent le groupe de base principal et la cible des campagnes de recrutement.

Tendance récente

Cette définition est assez semblable au taux de participation dans la province d'origine, sauf que le numérateur est restreint au groupe d'âge des 18 à 24 ans; il s'agit d'une correspondance directe pour la population constituant le dénominateur. Le Nouveau-Brunswick s'est maintenu autour de 16 % à un point près pendant les cinq dernières années. L'Île-du-Prince-Édouard a suivi la même tendance entre 2003-2004 et 2006-2007 ; en 2002-2003, le taux de l'Île-du-Prince-Édouard était de 14 %, et en 2006-2007, 16 %. Le taux de participation de la Nouvelle-Écosse, à titre de comparaison, a été de 20 % entre 2002-2003 et 2004-2005 et a baissé pour atteindre 18 % en 2006-2007.

Parmi les six groupes figurant dans ce graphique, le taux de participation de la population âgée de 18 à 24 ans inscrite à temps plein dans sa propre province est le plus élevé chez les femmes de la Nouvelle-Écosse; le taux de ce groupe a atteint son plus haut sommet en 2002-2003 (24 %) et a ensuite baissé pour atteindre 22 % en 2006-2007. Les femmes du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ont un pourcentage plus bas, soit 20 % et 19 % respectivement en 2006-2007. Aucun de ces deux groupes n'a connu de variation dépassant un point de pourcentage en cinq ans. Il est intéressant de constater que les hommes des trois provinces ont des taux de participation inférieurs à ceux de tous les groupes de femmes et que le même modèle général se répète dans chaque province, la Nouvelle-Écosse ayant le taux de participation le plus élevé, suivie de très près par le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

La différence dans l'âge où le taux de participation est le plus élevé entre la Nouvelle-Écosse (19 ans) et les deux autres provinces des Maritimes (18 ans) semble correspondre aux différences provinciales dans les dates limites d'entrée à l'école. Les enfants qui auront cinq ans avant ou le jour de la date limite (le 1er octobre pour la Nouvelle-Écosse, le 31 décembre pour le Nouveau-Brunswick et le 31 janvier de l'année suivante pour l'Île-du-Prince-Édouard) peuvent entrer en septembre. Les taux de participation du Nouveau-Brunswick dans toutes les cohortes d'âge sont restés relativement les mêmes entre 2002-2003 et 2006-2007. Comme à l'Île-du-Prince-Édouard, les taux de participation les plus élevés figuraient parmi les étudiants âgés de 18 et 19 ans. Les profils liés aux taux de participation affichent le changement le plus important en Nouvelle-Écosse, suivie de l'Île-du-Prince-Édouard. En Nouvelle-Écosse, le taux de participation des étudiants de 19 ans était de 29 % en 2002-2003 et de 25 % en 2006-2007, une baisse de quatre points de pourcentage. On a également observé des baisses moins importantes pendant cette période chez les étudiants de 18, de 20 et de 21 ans. À l'Île-du-Prince-Édouard, le taux de participation des étudiants de 18 ans était de 19 % en 2002-2003; ce taux avait augmenté de quatre points de pourcentage rendu en 2006-2007. Des augmentations beaucoup moins importantes ont également été observées dans les cohortes de 19 et de 21 ans. Dans toutes les provinces, de très petits changements ont été observés dans les groupes les plus âgés (de 22 à 29 ans). Les différentes tendances parmi les provinces pourraient s'expliquer par des éléments liés à des facteurs économiques – là où il y a une baisse du taux de participation (c.-à-d., la Nouvelle-Écosse), il y a peut-être un plus grand nombre de jeunes gens qui entrent sur le marché du travail au lieu de s'inscrire à l'université. De récents changements dans la politique d'aide financière aux étudiants à l'Île-du-Prince-Édouard, y compris le Island Student Award⁴, ont peut-être contribué à la récente augmentation de cette statistique pour cette province.

En comparaison des années 2002-2003, la proportion de diplômés de l'école secondaire s'inscrivant directement aux universités dans leur province d'origine a baissé de trois points de pourcentage en Nouvelle-Écosse (de 29 % à 26 %), mais n'a pas changé au Nouveau-Brunswick (stable à 27 %). Cependant, à l'Île-du-Prince-Édouard, le taux d'entrée directe a augmenté de deux points de pourcentage, passant de 25 % en 2002-2003 à 27 % en 2006-2007. De récents changements à la politique d'aide financière aux étudiants à l'Île-du-Prince-Édouard, y compris le Island Student Award, ont peut-être influencé cette statistique.

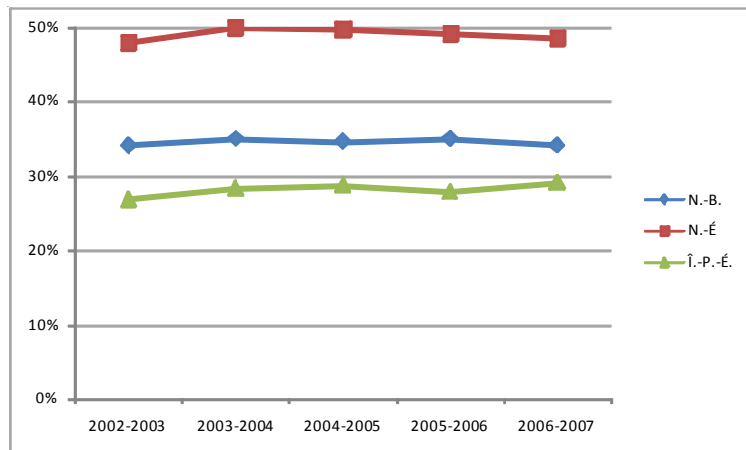


Mesures du progrès et des résultats des étudiants

Participation générale à temps plein et à temps partiel

Définition

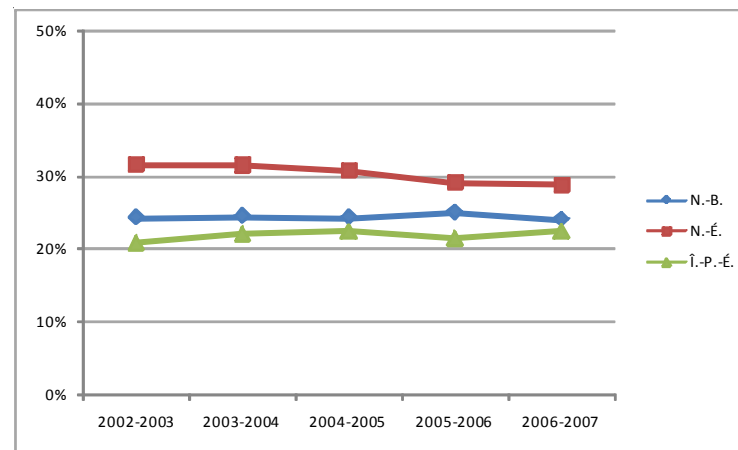
Nombre d'étudiants inscrits à temps plein ou à temps partiel divisé par la population provinciale âgée de 18 à 24 ans.



Sources : base de données du SIEP de la CESPM; recensement de Statistique Canada

Participation à temps plein et à temps partiel dans la province d'origine

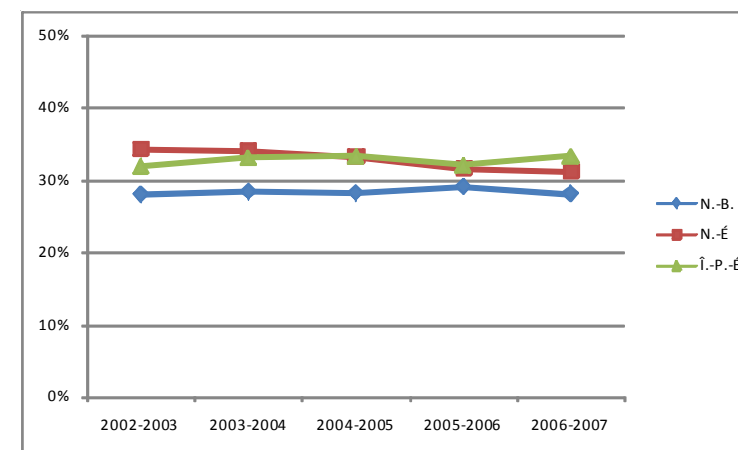
Nombre d'étudiants inscrits à temps plein ou à temps partiel dans une université de leur province d'origine divisé par la population provinciale âgée de 18 à 24 ans.



Sources : base de données du SIEP de la CESPM; recensement de Statistique Canada

Participation des résidents aux universités des Maritimes à temps plein et à temps partiel

Nombre de résidents provinciaux inscrits à temps plein ou à temps partiel dans une université des Maritimes divisé par la population provinciale âgée de 18 à 24 ans.



Sources : base de données du SIEP de la CESPM; recensement de Statistique Canada

Ce que cette mesure nous indique

Cette mesure repose sur le taux de participation générale; la différence est que les étudiants à temps plein et à temps partiel sont compris dans le numérateur. Le dénominateur, la population âgée de 18 à 24 ans, ne change pas. Comme pour le taux de participation générale, cette définition évalue l'activité étudiante générale à titre de proportion de la population d'âge universitaire typique dans la province; puisque tous les étudiants à temps plein et à temps partiel sont compris dans le numérateur, il s'agit de la définition la plus « générale » et par conséquent, les taux de participation qui y figurent sont les plus élevés. Les mêmes avertissements enregistrés pour la définition du taux de participation générale demeurent valables pour celle-ci : puisque la définition comprend tous les étudiants, peu importe l'âge ou la région d'origine, et que de nombreux étudiants proviennent de l'extérieur de la région, la définition ne représente pas une évaluation exacte de la mesure dans laquelle les universités d'une province servent leur population d'âge universitaire typique. De plus, les étudiants à temps partiel sont plus susceptibles d'être plus âgés (plus de 24 ans), ce qui ajoute au numérateur davantage d'étudiants ne faisant pas partie des écarts du dénominateur.

Tendance récente

Après une augmentation de deux points de pourcentage entre 2002-2003 et 2003-2004, le taux de participation générale des étudiants à temps plein et à temps partiel a atteint 50 % en Nouvelle-Écosse; ce chiffre a connu une légère baisse récemment, se situant à 49 %. Une fois de plus, le taux élevé de la Nouvelle-Écosse reflète son nombre élevé d'étudiants provenant de l'extérieur de la province et dépasse largement les taux du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Au cours des cinq dernières années, les taux de ces provinces ont peu varié; plus récemment (en 2006-2007), le Nouveau-Brunswick se situait à 34 % et l'Île-du-Prince-Édouard, à 29 %.

Cette définition peut donner un aperçu de l'accessibilité des universités d'une province pour sa population d'âge universitaire typique. Cette définition est différente du taux de participation dans la province d'origine, car elle comprend les étudiants inscrits à temps plein ou à temps partiel dans une université de leur province d'origine. Alors que la plupart des taux de participation dans la documentation portent sur les inscriptions à temps plein, cette mesure va plus loin de façon à inclure également les étudiants à temps partiel.

La tendance illustrée ici ressemble au taux de participation des étudiants inscrits à temps plein dans une université de leur province d'origine, et ce avec un écart légèrement plus grand entre la Nouvelle-Écosse et les deux autres provinces. Entre 2002-2003 et 2006-2007, le taux de la Nouvelle-Écosse a baissé de trois points de pourcentage (il était au départ de 32 %). Le Nouveau-Brunswick est resté relativement stable et, en 2006-2007, se situait à 24 %, le même taux qu'en 2002-2003. L'Île-du-Prince-Édouard a augmenté de deux points de pourcentage entre 2002-2003 et 2006-2007, pour finalement atteindre 23 %.

Comme pour la définition de la participation des résidents aux universités des Maritimes sur laquelle celle-ci repose, cette définition donne un portrait régional de l'accessibilité aux études universitaires d'une population provinciale et de l'étendue des déplacements à l'intérieur d'une région, car les chiffres comprennent l'inscription des résidents provinciaux dans toutes les universités des Maritimes. Certaines sous-populations sont plus susceptibles de poursuivre des études à l'extérieur de leur province, comme celles qui s'inscrivent à des programmes non offerts dans leur province ou celles qui étudient en français. Puisque tous les étudiants à temps plein et à temps partiel en font partie et que les étudiants à temps partiel sont plus susceptibles d'être plus âgés (plus de 24 ans), ce qui ajoute au numérateur davantage d'étudiants ne faisant pas partie des écarts du dénominateur, les taux sont plus élevés que ceux de la définition de la participation des résidents aux universités des Maritimes.

En comparaison de la définition de la participation des résidents aux universités des Maritimes, les courbes des tendances provinciales se suivent de façon similaire, même si en général les taux sont plus élevés. En 2002-2003, la Nouvelle-Écosse obtenait le plus haut taux à 34 %, suivie de l'Île-du-Prince-Édouard à 32 % et du Nouveau-Brunswick à 28 %. Plus récemment (en 2006-2007), les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard sont les plus nombreux en pourcentage à s'être inscrits à temps plein ou à temps partiel dans une université des Maritimes (relativement à la population âgée de 18 à 24 ans) (33 %), suivis des résidents de la Nouvelle-Écosse (31 %) et de ceux du Nouveau-Brunswick (28 %).

Mesures du progrès et des résultats des étudiants

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a lancé un projet pour élaborer des mesures du progrès et des résultats des étudiants dans le but de mieux s'acquitter de son mandat d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer l'environnement d'apprentissage au niveau postsecondaire. Les mesures élaborées seront utiles pour les établissements dans leur amélioration continue de la qualité, pour les gouvernements qui doivent rendre des comptes et être transparents et, enfin, pour les étudiants, leur famille et le public en général.

L'élaboration de mesures est en partie en réponse à une demande croissante parmi les intervenants de la Commission d'obtenir des statistiques normalisées améliorées éclairant des questions clés sur le secteur postsecondaire. Le besoin de mesures va au-delà des notions de statistiques comparatives et d'une définition restreinte de la reddition de comptes; il s'agit plutôt d'améliorer la qualité du processus éducatif et le soutien de son amélioration continue, ce qui représente clairement l'orientation principale de la CESPM. Alors que ce projet ne prétend pas définir la qualité, il n'en reste pas moins que certaines dimensions en matière de qualité peuvent et devraient être évaluées.

L'approche pour élaborer ces mesures comprend la preuve de leur pertinence auprès des intervenants de la Commission, la faisabilité (peuvent être produites à partir de sources de données actuelles à l'interne comme le SIEP et les sondages auprès des diplômés de la CESPM) et, lorsqu'il est possible, la comparabilité. L'élaboration des définitions prend en compte les modèles existants.

La meilleure façon de déterminer la pertinence des mesures consiste à faire participer les intervenants à leur élaboration : la CESPM élabore ces mesures avec l'aide d'un groupe de travail composé de chercheurs institutionnels provenant des universités de la région. De plus, le travail est supervisé par le Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse, avec approbation finale provenant de la Commission. Ce projet est financé, en partie, par le Conseil canadien sur l'apprentissage.

Cet article est le premier d'une série qui présente un ensemble de mesures à la base d'un thème stratégique unique dans le domaine des progrès et des résultats des étudiants. Les thèmes compris dans la série sont les suivants : la participation, la persévérance des étudiants, l'achèvement des études et l'obtention du diplôme, et les réussites et les échecs des cours. Ce document porte sur l'ensemble des mesures abordant le thème de la participation.

Notes méthodologiques

Notes

¹**Inscriptions** : comprend les étudiants inscrits à tous les cycles dans les universités visées par le mandat de la CESPM.

Source : données vérifiées finales du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) de la CESPM.

Acadia University
Atlantic School of Theology
Cape Breton University
Dalhousie University
Mount Allison University
Mount Saint Vincent University
Nova Scotia Agricultural College
Nova Scotia College of Art and Design
Saint Mary's University
St. Francis Xavier University
St. Thomas University
Université de Moncton
University of King's College
University of New Brunswick
University of Prince Edward Island
Université Sainte-Anne

² **CESPM 2000** : Ensemble de statistiques. 5^e édition.

³ **Université canadienne** : inscription dans une université canadienne à l'extérieur des Maritimes.

Source : données compilées à partir des données soumises par les différentes universités (universités publique seulement, ne comprend pas les collèges universitaires; d'après les statistiques de 2004-2005 (SIEP Statistique Canada), les universités et les provinces comptant le plus grand nombre d'inscriptions de résidents des Maritimes ont été sondées.

Memorial University of Newfoundland - Factbooks 1999 à 2006
Université de Sherbrooke, Bureau du Registraire – Section exploitation des données
McGill University Enrolment Report, de l'automne 2003 à l'automne 2006
Concordia University, Institutional Planning
Université Laval, Bureau du Registraire
Université de Montréal, Régistrariat, statistiques officielles
Université du Québec, Base de données, PRISME, Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche
Universités de l'Ontario, ministère de la Formation, des Collèges et des Universités de l'Ontario, University Student Information System – University Affairs Report (USIS-UAR)
University of Alberta Summary of Statistics (de 1997 à 2006)
University of Calgary, Fact Book, Office of Institutional Analysis (de 2001-02 à 2006-07)
University of Lethbridge, Fact Book, (2004-05 et 2005-06)
University of Regina Fact Books, Office of Resource Planning
University of Manitoba, Office of Institutional Analysis
Simon Fraser University, Fact Book, Office of Analytical Studies

⁴ **Island Student Award**: Les résidents de l'Î.-P.-É. inscrits à temps plein pour les deux semestres scolaires dans un établissement d'enseignement de la province sont admissibles à une bourse d'études appelée Island Student Award. Les étudiants de l'Î.-P.-É. qui répondent aux critères d'admissibilité recevront 400 \$ en deuxième année, 600 \$ en troisième année et 600 \$ en quatrième année. Le maximum que peut recevoir un étudiant dans sa vie au titre du Island Student Award est 1 600 \$. Source : <http://www.gov.pe.ca/educ/index.php3?number=1000748>.

Pour plus amples renseignements, veuillez contacter la :
Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
401-82, rue Westmorland
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
Téléphone : 506-453-2844
Télécopieur : 506-453-2106
Courriel : cespm@cespm.ca
Site internet : www.cespm.ca